

LE MOUSTIQUE TIGRE DANS NOS COMMUNES



Pour éviter naturellement la prolifération du moustique-tigre, il faut :

- *Vider les vases, les soucoupes des pots de fleurs ou les remplir de sable humide.*
- *Supprimer ou vider régulièrement les petits récipients pouvant contenir de l'eau dans les jardins.*
- *Rendre les bidons de récupération d'eau de pluie inaccessibles aux moustiques (les couvrir d'une moustiquaire ou d'un tissu fin), retourner les arrosoirs.*
- *Prévoir une pente suffisante pour que l'eau ne stagne pas dans les gouttières.*
- *Veiller à la bonne évacuation des eaux de pluie.*
- *Ranger à l'abri de la pluie tous les stockages pouvant contenir de l'eau : pneus, bâches plastique, jeux d'enfants.*
- *Pour les récipients impossibles à vider (puits, collecteurs d'eau de pluie ouverts...), on peut les couvrir hermétiquement avec de la toile moustiquaire ou, à défaut, recouvrir cette eau d'une fine couche d'huile : les larves ne peuvent plus respirer et meurent.*
- *Entretien son jardin, élaguer les arbres, débroussailler les haies et les herbes hautes, éviter le stockage de débris végétaux permettant de limiter les lieux de repos du moustique tigre.*

Ces mesures n'empêchent malheureusement pas totalement la présence du moustique tigre, surtout si après toutes ces précautions, votre voisinage ne fait rien !

Il existe des moyens complémentaires pour réduire les combats contre ces moustiques les soirs d'été : **les pièges anti-moustiques** que l'on peut regrouper essentiellement en deux catégories :

- **Les pièges pondoirs** : Le piège pondoir attire le moustique femelle au moment de la ponte. Le moustique femelle ne peut accéder à l'eau du piège et reste bloqué. Il va ensuite se retrouver immobilisé contre une plaque de glue. La ponte est rendue impossible.



- **Les pièges leurre** :Le moustique femelle en recherche de sang humain pour nourrir sa progéniture est leurré par le piège qui émet une odeur similaire à l'odeur humaine. Le moustique femelle est ensuite aspiré dans un filet.



Sachez qu'à ce titre, plusieurs types d'appareils pour une utilisation domestique existent sur le marché à des tarifs différents selon le modèle retenu. Nous vous invitons dès maintenant à vous rapprocher des jardinerias à proximité qui répondront à vos besoins. Dans la boutique APR avec présentation d'un justificatif de domicile, vous pourrez bénéficier d'une réduction de 10 % jusqu'au 30/06/2021.

Compte-tenu des tarifs pratiqués dans le commerce, un achat groupé ne sera pas mis en place par la mairie.

Prêts pour le combat ?

